

Date de convocation : 26/03/2026  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 32

Pour : 32  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

**Sont présents** : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, M. PATIN Cédric, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. SIMONIN Didier, Mme DUPUIS Karine, M. BOUHMAR Toufir, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, M. D'ALMEIDA Horacio, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

**Ont remis pouvoir** : M. M. AÑO Marc à Mme MASURIER Marie-Claude, Mme ADAM Stéphanie à Mme POULAIN Christelle, Mme PION Estelle à Mme DUPUIS Karine.

**Absent excusé** : M. LARDANS Thierry.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Objet : Désignation des élus membres des conseils d'école**

**Le Conseil municipal,**

- **Vu** le Code général des Collectivités territoriales,
- **Vu** l'article D 411-1 modifié par le Décret n°2019-918 du 30 août 2019 du code de l'Éducation,

- **Considérant** que le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal sont membres de droit des conseils d'école,
- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

- de désigner Mme Aïssatou M'BODJ VOISIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint(e) chargé des temps et des droits de l'Enfant, des écoles, des crèches et de la réussite éducative en tant que représentant(e) de M. David LAMIRAY, Maire de Maromme aux conseils d'école.
- de désigner pour chaque école concernée les élus suivants :

ECOLE	Conseiller municipal désigné	Suppléant
Thérèse Delbos Elémentaire	Quentin Fernandes	Cédric Patin
Gustave Flaubert	Thierry Lardans	Karine Dupuis
Jules Ferry	Hakima Chabane	Marie-Chantal Leprince
Thérèse Delbos Maternelle	Fanny André	Alexandra Tchilatchava
Robert Desnos	Alain Flahaut	Angela Sarta
Lucie Delarue Mardrus	Isabelle Bréham	Aurélien Lanchon Breuil
Paul Fort	Marc Ano	Julio Ano

Suivent les signatures pour extrait conforme  
Fait et délibéré à Maromme, le 07 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Le Maire

David Lamiray